

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TARIFS 2020

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOURL à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURL, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 27 MAI 2019****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TARIFS
2020**

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1335 du 6 novembre 2014 ;

Vu les articles L.2333-6 et L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément la délibération du Conseil d'Agglomération du 28 mai 2018 qui précise qu'il ne sera pas procédé à l'indexation des tarifs, le tarif de référence pour la détermination des différents tarifs fixés à l'article L.2333-9 du CGCT s'élèvera en 2020 à 20,20 €.

Aussi, les tarifs maximaux € / par m², par face et par an, pour l'année 2020, seront les suivants :

	>= 0.00 m² et <= 7 m²	>= 7,01m² et <= 12m²	>=12,01m² et <=20m²	>= 20,01m² et <= 50m²	>= 50,01m²
ENSEIGNES					
Tarifs appliqués en fonction des surfaces	Exonération	20,20 Exonération pour les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes non-scellées au sol est supérieur à 7m ² et inférieur ou égal à 12m ²	20,20 (Suite à l'application de réfaction de 50% à 40,40)	40,40	80,80

PRE-ENSEIGNES ET DISPOSITIFS PUBLICITAIRES	< 50m²		>= 50,01m²	
	Non numérique	Numérique	Non Numérique	Numérique
Tarifs appliqués en fonction des surfaces	20,20	60,60	40,40	121,20

Il est rappelé que la TLPE est recouvrée annuellement par la Communauté d'Agglomération et qu'elle est payable sur déclaration préalable des assujettis.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Ne pas indexer automatiquement les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020 et de maintenir les tarifs appliqués en 2019 ;
- Appliquer les exonérations mises en place par la délibération du Conseil d'Agglomération du 28 juin 2010 concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7m² ; ainsi que les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes non scellées au sol est supérieur à 7m² et inférieur ou égal à 12m² ; appliquer une réfaction de -50% concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est supérieur à 12m² et inférieur ou égal à 20m² ;
- Donner tous pouvoirs au Président pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué